

THÈME 4 – État du syndicalisme et avenir de la FSU, Pour une FSU plus efficace, Le syndicalisme international de la FSU, des avancées à poursuivre

Partie 1 : État du syndicalisme et avenir de la FSU

I-a Le contexte

L'ensemble de notre réflexion et de nos décisions est fortement marqué par le contexte général et nourri par une analyse des paramètres puissants auxquels nous sommes confrontés.

La crise économique ouverte en 2007 connaît un rebond avec ses différentes séquences, plongeant l'économie mondiale dans des soubresauts inédits depuis 1929. Une des caractéristiques supplémentaires est que l'Europe en est un des épicycles. Cette crise du système capitaliste se combine avec le poids de la crise écologique et l'aggrave. Celui-ci rend perceptible que, loin d'être un supplément d'âme, la crise écologique pose le problème de l'avenir même du monde dans lequel nous vivons.

Ces phénomènes entrent en écho profond avec des orientations politiques libérales des patronats et des forces dominantes dans les gouvernements, extrêmement dures et agressives.

Ils sont de plus instrumentalisés par eux pour continuer à détruire le modèle social et ses garanties, construit par le rapport de force depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Les crises articulées aux offensives de contre-réformes s'étendant sur près de 30 années, ont produit des modifications sociologiques profondes. Elles s'illustrent par une fragmentation du monde salarial, une disparition de bassins productifs et d'emplois industriels, des délocalisations, une extension de la précarité, une réorganisation des centres productifs, la multiplication des sous-traitances, l'atomisation des collectifs de travail, un chômage de masse continu, l'émergence de nouvelles pauvretés. Avec un basculement du monde et de ses centres économiques, mettant en cause la domination unilatérale de la puissance américaine et déplaçant les pôles économiques dominants vers, notamment le Sud et l'Est de la planète (la Chine, l'Inde...).

La dégradation du rapport de forces entre les classes sociales, au détriment des salarié-es et des couches populaires, découle ou est amplifiée par ces tendances lourdes.

À tout cela, il faut ajouter un élément à l'œuvre également en grande partie à échelle européenne, la puissance de l'influence et de l'implantation de l'extrême droite et du populisme. Le terrain syndical lui-même en est impacté sous des formes différentes à ce que nous avons connu dans les années 90.

L'ensemble de ce que nous avons décrit précédemment a nourri une crise de la vie et de la représentation démocratique. Les processus de distanciation entre la représentativité des partis et l'implantation ou l'implication des milieux populaires sont de plus en plus grands. Les taux d'abstention dans la jeunesse ou les quartiers populaires lors des élections en témoignent. La question de la crédibilité même des politiques alternatives et des forces qui les portent est posée. La distance s'accroît entre les citoyen-nes et les élu-es qui les représentent. Ce qui est encore accentué par l'opacité de fonctionnement et l'éloignement des centres de décisions mises en place par les instances européennes.

Le syndicalisme est donc en première ligne, représentant un enjeu social fondamental. Il est véritablement tarabudé par un taux d'implantation dans le privé (particulièrement les TPME, TPMI), l'intérim, les précaires ou les chômeurs, extrêmement bas, comme il est affaibli par des formes de structuration héritées du cycle antérieur et déstabilisé par les divisions syndicales.

Ce sont ces éléments qui imposent des rythmes de débats et surtout des prises de décisions audacieuses, nous plaçant en capacité de fixer un horizon nouveau, une méthode et des étapes de travail à hauteur des enjeux qui se dessinent.

I-b Éléments de stratégies syndicales

Il faut revenir sur des points importants d'orientations syndicales développés dans la dernière période.

En pleine crise économique et financière, face à l'offensive libérale tout terrain du pouvoir sarkozyste, la question unitaire a été au cœur de la construction du mouvement contre la réforme des retraites à partir du printemps 2010.

Au sein de l'interpro nationale, la FSU a essayé, tout au long du mouvement, de concilier clarté sur les revendications mises en avant et propositions d'actions mobilisatrices les plus unitaires. L'enjeu étant de réussir à faire reculer Sarkozy qui avait fait de cette « réforme » la pierre angulaire de sa politique de réduction des dépenses publiques, avec la volonté d'un affrontement majeur avec le mouvement social. Le mouvement syndical devait donc construire un rapport de forces de très haut niveau. L'unité d'action la plus large a été une condition déterminante pour l'affirmation des journées de mobilisation interprofessionnelle qui rencontraient un écho

grandissant chez les salarié-es et, plus largement, dans l'opinion. Pour autant, au final, elles n'ont pas permis d'empêcher le passage de la contre « réforme », le gouvernement ayant fait le choix de mépriser la mobilisation de toute la population.

Les causes de cet échec sont à mettre en relation avec les difficultés :

- des organisations à convaincre les salarié-es des alternatives possibles ;
- des salarié-es à s'engager durablement plus avant dans le mouvement ;
- de l'intersyndical à proposer un niveau supérieur de mobilisation.

Il faut noter que ce mouvement a connu, par rapport aux grands mouvements sociaux précédents, des « nouveautés » : primauté de l'interprofessionnel, faibles temps de grèves, peu de reconductions (la FSU l'a tenté dans ses champs d'intervention en s'appuyant sur des AG de personnels, peu fréquentées), grosse participation aux manifestations « lieux du rapport des forces numériques », articulation entre manifs en semaine et le week-end, blocages territoriaux au plan local à caractère interpro et unitaire...

Au sortir de cet affrontement, malgré une réelle légitimité conquise, le mouvement syndical n'a pas su préserver ses capacités d'actions au niveau interprofessionnel. L'intersyndicale nationale s'est divisée sur les revendications précises à mettre en avant et s'est montrée incapable d'un quelconque rebond significatif.

Il en a été de même au plan de la FP où l'intersyndicale a été gagnée par la même paralysie. Des appels CGT-FSU-Solidaires ont été lancés sur quelques initiatives, des recherches d'initiatives plus larges ou différentes sont restées sans lendemain. Sur le terrain de l'éducation, même si elle s'est parfois élargie au-delà des organisations syndicales (Groupe des 25...), l'unité a été très difficile à maintenir au-delà des strictes questions budgétaires, à chaque fois que le fond des politiques éducatives était concerné.

Cependant, la mobilisation massive et durable (plusieurs grèves majoritaires, des manifestations nationales massives...) a permis de porter la politique éducative au 1^{er} rang du débat politique et d'obtenir le soutien massif de l'opinion. La FSU et ses SN ont joué un rôle essentiel dans ces mobilisations

Dans un nouveau contexte politique où le dialogue social est affirmé, comme la concertation avec les organisations syndicales, quelle doit être la « posture » de la FSU ?

Les intentions de dialogue social devront être vérifiées et déboucher sur des avancées revendicatives.

La FSU doit regagner la première place dans la FPE en montrant sa spécificité d'organisation syndicale de lutte et de transformation sociale sachant construire les rapports de forces permettant d'enranger des évolutions positives, y compris en signant des accords dès lors qu'ils actent des avancées dans le sens des mandats de la fédération.

Un syndicalisme offensif et de propositions est plus que jamais d'actualité, à construire de façon la plus unitaire possible. Nos propositions alternatives aux choix dominants pour une « sortie de crise » se situent dans une logique de transformation sociale favorisant la satisfaction des besoins et le renforcement des solidarités. Comme la crise est toujours là avec son cortège de plans sociaux, de politiques d'austérité accentuées, la résistance est aussi présente pour les salarié-es, comme pour le mouvement syndical. Nous devons avoir le souci permanent, pour être crédibles aux yeux des salarié-es, de faire partager nos propositions alternatives en opposition résolue notamment à l'austérité et aux mesures de régression sociale, de construire les mobilisations nécessaires et de garder une position d'indépendance syndicale sans complaisance avec le gouvernement.

Des questions doivent être affinées :

- Les syndicats, leur renforcement, leur fonctionnement démocratique, sont fondamentaux. Réunions, informations syndicales, stages, consultations des personnels...sont à développer. Les Assemblées Générales des personnels, fonctionnant démocratiquement, sont un moyen de favoriser les débats et les prises de décisions.
- La FSU travaillera avec des forces politiques ou du mouvement social tout en veillant à garder son indépendance. C'est le sens de son implication dans des collectifs comme Attac, le CAC...
- Sur l'«unité d'action» à construire, nous réaffirmons le mandat de Lille :

Les salarié-es font majoritairement confiance au mouvement syndical dont ils attendent de l'efficacité et des résultats. L'unité d'action est toujours un facteur de mobilisation importante dès lors que les revendications et les formes d'action proposées répondent à leurs attentes et qu'elles ne bloquent pas une poursuite de l'action ; les salarié-es reprochent souvent aux syndicats leur division et aspirent aussi à autre chose que de l'unité conjoncturelle. S'il y a doute sur celle-ci, il y a réticence à leur engagement dans l'action proposée ou tentative de mise en place d'autres cadres de mobilisation. (...)

Pour empêcher des reculs, voire déboucher sur des acquis significatifs, les attentes des salarié-es doivent être marquées par des mouvements largement unitaires, fondés sur des revendications clairement exprimées.

L'attachement des salariés à la recherche de l'unité s'appuie sur un souci de convergences mais aussi d'émergence des questions propres à leurs secteurs.

L'unité d'action la plus large est souvent une condition de mobilisations importantes et elle doit être recherchée prioritairement. Il ne faut pas en occulter les difficultés et notamment celles de la maintenir avec une plate-forme

claire et autour de modalités permettant de rassembler et d'engranger des résultats. Elle n'a évidemment de sens que si elle se donne ces objectifs.

Elle est souvent plus facile et plus évidente au plus près du terrain et plus difficile au plan interprofessionnel. Il importe de s'appuyer sur le terrain et les mobilisations engagées pour surmonter ces difficultés.

Pour exister efficacement, elle implique de définir des revendications précises et des modalités d'action dans lesquelles chacun puisse se retrouver et qui permettent d'associer les salariés à ces démarches.

Elle ne saurait contraindre quiconque de renoncer à ses propres objectifs et à sa plate-forme.

Elle nécessite également de travailler les articulations entre mouvements sectoriels et configurations plus larges.

Dans le même temps, il faut développer un travail d'explications et de conviction tant sur les revendications choisies que sur les modalités d'action décidées. Il doit se faire en direction des salarié-es concerné-es mais aussi des usager-es et des citoyen-nes, y compris en s'adressant aux associations et aux organisations politiques en menant le débat d'idées et en cherchant à construire des alternatives.

Le souci de l'unité d'action ne saurait cependant se traduire par la paralysie du mouvement. Et, dès lors que les conditions en sont réunies, la FSU ne saurait s'interdire soit de prendre seule ses responsabilités, soit d'être partie prenante de configurations réduites sur des revendications affirmées et une stratégie plus déterminées sans exclure a priori de formes d'action et en ayant le souci de renforcer la dynamique de mobilisation. Son souci doit cependant toujours être d'impulser des mouvements à vocation majoritaire capables de rassembler pour gagner.

- Alors que se sont développées, ces dernières années en Europe, de nouvelles formes d'action type « Indignés » ou « Occupy », la FSU aura à cœur d'inclure dans ses propositions de mobilisation de nouvelles formes d'action qui ont émergé ces dernières années (combiner grèves et occupations de lieux stratégiques, manifestations massives en temps de grève et hors temps de grève, utilisation des nouveaux médias,...). Ces différents modes d'action peuvent permettre de faire le lien entre les différents niveaux d'engagement de la population
- Les mobilisations sectorielles fixent des objectifs immédiats et sont un levier indispensable à toute action syndicale. La FSU veillera cependant à relier systématiquement ces questions à l'intérêt général afin de développer les solidarités, donner une base à des mouvements plus larges et durables.

I-c Les évolutions du syndicalisme français

Les évolutions structurelles du mouvement syndical français ont été assez limitées depuis le congrès de Lille.

Émiettement, taux de syndicalisation faible, au mieux stagnant, caractérisent toujours les forces syndicales de notre pays qui continuent pourtant à prouver une capacité mobilisatrice importante pour peu qu'elles affichent des revendications et des modalités d'actions répondant aux attentes des salarié-es. Mais force est de constater que cette capacité mobilisatrice, même si elle a freiné les projets du gouvernement Sarkozy, n'a pas réussi à créer les obstacles suffisants pour empêcher leur mise en place.

Plusieurs éléments sont à analyser dans le mouvement syndical :

- volonté de rapprochement entre certaines organisations et notamment entre l'UNSA et la CFDT, après l'échec des tentatives UNSA-CGC avec développement par ces syndicats, sous prétexte de « pôle syndical réformiste », d'un syndicalisme d'accompagnement.
- confirmation de la place incontournable de la CGT, première organisation syndicale française, qui semble actuellement confrontée à des débats d'orientation.
- poursuite par FO de sa stratégie syndicale solitaire avec décalage entre son discours et ses actions....
- fortes réserves de Solidaires à des rapprochements plus « structurels » en lien avec une volonté d'affirmation « identitaire ».

Cette situation sera percutée, dans le public comme dans le privé, par la mise en place, d'ici 2014, (avec une étape en 2013 pour le privé) des lois sur le « dialogue social » et la « démocratie sociale »... (accords valides si majoritaires avec pour le secteur privé la détermination de la représentativité interprofessionnelle découlant de la représentativité par branche, etc. Ces nouvelles dispositions vont interpeller l'ensemble des organisations syndicales... Les conséquences sur la construction et la recherche de l'unité sont très importantes dans le public comme dans le privé....

Les nouvelles règles de validation d'accords imposent à la FSU et à toutes les OS, sans a priori, de développer le dialogue intersyndical, voire de construire des rapprochements, nécessaires pour bâtir des majorités. La FSU doit se préparer à anticiper cette nouvelle situation.

I-d La place de la FSU

Dans ce contexte, la représentativité de la FSU devient cruciale... Le bilan qui peut être tiré des élections professionnelles de 2011 est mitigé. Même si la FSU garde sa première place à l'Éducation nationale et à l'Agriculture, même si elle progresse dans les autres ministères où elle a présenté des listes, et même si elle a

conservé ses quatre sièges au CT de la FPE, elle perd sa place de 1^{ère} organisation à la Fonction publique d'État... C'est essentiellement à cause de la baisse de participation (-20 points) qui touche le secteur soumis au vote électronique, imposé et organisé par les ministères. La perte de 100 000 voix au sein de l'éducation, en bonne partie imputable aux conditions du scrutin, a pesé lourdement. Des dysfonctionnements ont également émaillé l'organisation du scrutin (Justice, Éducation...). La modification du périmètre électoral, avec notamment la prise en compte du vote des personnels des établissements de statut privé sous contrat, a également pesé. De même, l'absence de représentativité transversale de la FSU, au-delà de la FPE, a pu pénaliser notre organisation en rendant difficile son expression sur des sujets cruciaux (protection sociale, emploi...).

Les changements de modalités de vote sont une cause majeure mais pas la seule : pour les élections aux comités techniques, où l'on pouvait voter pour la FSU (et non pour ses SN), certains électeurs-trices n'ont pas voté pour la FSU, soit parce que le lien SN/FSU n'était pas suffisamment identifié, soit parce qu'ils-elles ont jugé que le poids de la FSU, dans certains ministères, n'était pas suffisant par rapport à d'autres organisations, notamment les confédérations. L'effort de la FSU doit aussi porter sur l'explication des missions et de l'utilité des CT et des CAP, ce que ne fait plus, volontairement, l'Institution. Dans la perspective des prochaines élections, la FSU devra rendre plus lisibles son projet revendicatif, sa stratégie et les acquis des luttes.

Au-delà même de la signature ou non d'éventuels accords, la représentativité de la FSU, son rôle souvent pivot dans les interprofessionnelles sont largement reconnus par d'autres forces syndicales. Les nouvelles modalités de représentativité vont modifier les équilibres entre organisations, nécessiter des stratégies d'alliances, tout en rendant celles-ci plus difficiles. La FSU doit poursuivre ce travail de recherche d'unité tout en portant haut et fort ses propositions.

I-e Quel syndicalisme ?

La structuration de la fédération en syndicats nationaux, notamment ancrés dans les métiers, constitue toujours un élément identitaire important, particulièrement dans un contexte où se posent avec acuité les questions de professionnalité et de sens du travail. Mais cette structuration, qui se développe aussi avec des syndicats multicatégoriels, doit être pensée en complémentarité avec l'objectif de construire un fédéralisme véritablement démocratique. De même, l'originalité du mode de fonctionnement de la FSU, associant SN, SD et tendances, en poussant à la recherche de synthèses et à la prise en compte des différents points de vue est un élément de son attractivité. Ces spécificités de la FSU, dans son rapport aux salarié-es comme aux métiers, dans sa recherche d'une unité d'action qui n'en rabatte pas sur les revendications, son implication dans toutes les questions sociales, lui ont donné une place reconnue dans le paysage syndical. Cependant, l'hétérogénéité de son implantation, son ancrage essentiel dans l'Éducation pèsent sur sa capacité à embrasser toutes les questions touchant les salarié-es, et elle est encore trop souvent écartée des lieux de débat et de décision sur ces questions (emploi, protection sociale, retraites...) Dans la Fonction publique, où quatre organisations ont une représentativité très proche, elle a été dans l'incapacité d'impulser des actions.

C'est pourquoi le congrès de Lille a décidé de tourner la page de l'autonomie, désormais impuissante à peser suffisamment sur les évolutions en cours, et d'aller vers un nouvel outil syndical.

Or, le bilan tiré des actions menées depuis 2010 est insatisfaisant. Au plan national, si des initiatives ont été menées à bien avec la CGT d'une part, Solidaires de l'autre, elles sont restées en simples bilatérales. Elles ont surtout été l'apanage de militant-es et n'ont pas irrigué les débats chez les syndiqué-es des organisations concernées. Le travail et les actions menés en commun localement n'ont pas connu de diffusion importante. Dans la fédération même, le débat a été insuffisamment poussé et l'état de la réflexion demeure très inégal entre les différents syndicats.

I-f Quels objectifs la FSU peut-elle se fixer ?

La FSU rappelle son objectif d'unification-du mouvement syndical.

Elle doit poursuivre le débat, les démarches pour poser à ses partenaires syndicaux les questions de formes nouvelles de travail en commun, de recherche d'unité et d'unification de leurs forces pour un syndicalisme plus efficace.

Le congrès renouvelle l'appel du congrès de Lille aux organisations qui le souhaitent et aux salarié-es pour débattre ensemble à tous les niveaux de la construction d'un nouvel outil syndical et des étapes qui peuvent y conduire.

La FSU s'engage dans cette dynamique sur la base d'objectifs clairs : il s'agit de contribuer, dans le respect de l'indépendance syndicale, au développement d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste, à vocation majoritaire, porteur de propositions offensives et novatrices, attaché à construire les mobilisations et les rapports de forces nécessaires pour faire aboutir ses revendications.

En confirmant le mandat de Lille, le congrès fixe l'objectif d'aller au-delà de ce qui s'est fait ces dernières années, tout en s'appuyant sur les initiatives menées avec la CGT et Solidaires. C'est par un travail intersyndical, inter fédéral régulier, avec toutes les organisations qui le souhaitent, à tous les niveaux, mais notamment au plus près du terrain, sur des dossiers concrets, en lien permanent avec la recherche d'action commune, que nous arriverons

à dépasser les différences d'appréciation, les réticences, les a priori et à construire du commun. Cela passe par un travail à des collaborations entre organisations, plus étroites et plus permanentes en avançant avec celles qui le souhaitent, sans exclure quiconque. Cela nécessite notamment d'impulser à tous les niveaux un débat sur les enjeux auxquels le syndicalisme est confronté dans notre pays, ses pratiques, ses stratégies.

Des listes communes ont été construites dans certains secteurs lors des dernières élections professionnelles. À partir d'un bilan de ces expériences et sur la base d'un travail unitaire concret, de nouvelles alliances pourront être envisagées, pour les prochaines élections, sous la responsabilité des syndicats nationaux.

La construction du nouvel outil syndical est indissociable du travail de construction de revendications communes, de coopérations plus étroites et permanentes.

La FSU propose aux autres forces syndicales qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche :

- la mise en place à tous les niveaux de groupes de travail thématiques permanents sur des sujets précis (protection sociale, formation/emploi, sécurisation des parcours professionnelle, travail...), en cherchant à y associer au maximum les salarié-es, et dont l'objet est de dégager des mandats et expressions communs pour déboucher sur des interventions, initiatives et actions communes ;

Sur cette base, la mise en place, partout où ce sera possible, de comités permanents de coordination intersyndicale faisant régulièrement le point des travaux réalisés et impulsant le nécessaire débat avec les salarié-es sur les évolutions d'une structuration unifiée.

Des différences entre les formes et les orientations de syndicalisme existent. Pour construire un syndicalisme de luttes et de transformation sociale, la FSU entend poursuivre et accentuer son travail avec la CGT et Solidaires, sans mettre a priori de limites sur les forces qui pourront participer à cette construction.

La FSU doit avoir le souci permanent d'associer ses syndicats à cette réflexion et cette démarche, qui ne doit pas rester l'apanage des directions nationales, mais être déclinée à tous les niveaux : lieux de travail, sections locales, sections départementales, niveau régional. C'est en faisant participer les syndiqué-es et sous leur contrôle, en informant l'ensemble des salarié-es des enjeux et des recherches de construction commune, que nous pourrons dépasser les oppositions et construire à terme un syndicalisme renouvelé dans ses pratiques et dans sa structuration. Cette démarche doit s'intégrer dans une stratégie revendicative et d'action.

Les instances de la FSU, à tous les niveaux, (CDFD, CDFN, Congrès) feront régulièrement le point de la situation et des bilans d'étape, en tout état de cause au moins une fois par an lors d'un CDFN élargi.

Afin de jouer pleinement son rôle aussi bien dans l'activité syndicale à tous les niveaux que dans cette démarche de construction commune, la FSU doit avoir le souci de son propre développement aussi bien en termes d'activité, que de syndicalisation et de résultats aux élections professionnelles, notamment celles de 2014.

ZOOM syndicalisme et politique

Les lignes de démarcation entre syndicalisme et politique n'ont jamais été étanches. Sur un certain nombre de sujets, l'un et l'autre se répondent, se télescopent, se nourrissent. C'est encore plus vrai pour une fédération qui porte le projet de transformation : celui du système éducatif, celui des services publics, celui de la société.

Les adhérent-es, et les salarié-es veulent des choix d'orientations qui s'appuient sur la prise en charge les revendications des personnels et les conditions de leur satisfaction.

Le domaine d'expression et d'intervention de la fédération doit principalement partir des champs professionnels. Cela se doit se traduire par la défense et l'amélioration des droits individuels et collectifs.

Politiques européennes, choix économiques, environnement, politique de santé, du logement, protection sociale, retraite, services publics, politique à l'égard des étrangers, politique étrangère... apparaissent comme des thématiques à la croisée des chemins des champs d'intervention politique et syndical et sur lesquelles la fédération est appelée à définir des orientations, prendre des positions et mener des actions. Nous devons travailler ces thématiques en direction de l'opinion.

La FSU reste extrêmement attachée au principe d'indépendance vis-à-vis des gouvernements et des partis politiques. C'est un gage de respect de ses adhérent-es qui ont leur libre arbitre concernant leurs choix politiques notamment lors des scrutins. L'important est que les prises de positions ne soient pas dictées de l'extérieur et que le mouvement syndical ne puisse être récupéré ou manipulé. Pour la FSU, ce sont les adhérent-es qui doivent déterminer les prises de positions du syndicat à partir de l'analyse qui leur est propre, c'est à dire en s'appuyant sur les aspirations et les intérêts des salarié-es. Sur cette base, des convergences peuvent apparaître avec certaines forces politiques. Pour autant, la FSU défend des valeurs qui peuvent s'avérer en totale opposition avec certaines idées véhiculées par les pouvoirs en place ou les partis politiques. En mars 2011, la FSU, avec d'autres organisations syndicales, a lancé un appel « à la mobilisation et à la vigilance contre la politique xénophobe et les idées du Front national ». Il s'agissait alors de lutter aussi contre les surenchères gouvernementales et les passerelles qui se reforment avec certains courants des partis de droite sensibles à l'idéologie raciste, xénophobe, inégalitaire et sa pression électorale, combat que la FSU poursuit en permanence.

L'action syndicale doit peser sur le politique (au gouvernement ou pas...). Les mobilisations importantes initiées par la fédération et ses syndicats nationaux dans l'éducation contre les suppressions de postes et les politiques

éducatives ont eu des effets. Cela a permis à la fédération d'imposer l'éducation dans le débat public, de recevoir le soutien de l'opinion publique, dont les parents. De fait, le syndicalisme a contribué à faire de l'Éducation un des axes forts des projets politiques lors de la dernière campagne présidentielle.

Partie 2 : Pour une FSU plus efficace

II-a Pour une FSU mieux organisée

Depuis quelques années, la Fonction publique subit de nombreuses mesures régressives qui ont transformé considérablement son organisation et ses missions.

La RGPP, la RéATE, la MAP (dispositif de nature différente), les processus de décentralisation, les réformes touchant les services publics, outre le fait qu'ils suppriment de nombreux emplois et réduisent les moyens, modifient en profondeur le fonctionnement et l'organisation des services publics.

Sans en faire un bilan exhaustif, quelques constats s'imposent :

- le pouvoir des préfet-es de département, mais surtout de région, se renforce au détriment des administrations centrales des différents ministères en matière de gestion des personnels et d'organisation locale des services, comme dans les DDI par exemple ;

La FSU doit analyser pleinement les conséquences de la réorganisation de l'État (DDI, DDR...).

- les choix de réductions budgétaires ont provoqué, entre autres, la baisse des effectifs et des fusions ministérielles de nombreux corps ;
- la gestion interministérielle se développe entraînant parfois la création de corps interministériels ;
- des missions de service public sont supprimées, d'autres sont privatisées amenant dans nos services de plus en plus d'agents sous statuts privés ;
- les emplois précaires se multiplient ;
- EPA et EPIC se développent...

Le gouvernement doit inverser cette logique qui consiste à démanteler les services publics. La dépense publique est un investissement, non une charge. C'est le sens de la campagne de la FSU.

La FSU se doit d'améliorer son mode d'organisation pour gagner en efficacité et en lisibilité dans la perspective des élections généralisées dans la Fonction publique en 2014 et l'application des nouvelles règles de représentativité.

L'ensemble de ces éléments doit impulser une réflexion permettant à la Fédération de construire des réponses adaptées.

Lors du mandat précédent, des syndicats se sont déjà questionnés sur cette problématique et ont élaboré de nouvelles formes de coordinations. Certains d'entre eux ont même été amenés à fusionner : création du SNUITAM à partir du SYGMA, de SupEquip avec le SNAMER, d'autres ont mis en place des coordinations régulières : SNPES-PJJ et SNEPAP au ministère de la justice, d'autres encore réfléchissent à des formes de rapprochement et de rassemblement comme par exemple dans la Fonction Publique Territoriale entre le SNUCLIAS et le SNUACTE. Dans le cadre de rapprochement et de rassemblement des syndicats nationaux concernés, la création d'une section « FSU territoriale » serait un élément dynamique pour le développement de notre syndicalisme.

Il apparaît en conséquence que la mise en place de coordinations dans le même champ professionnel est nécessaire. Les syndicats nationaux concernés par ces coordinations en élaborent les règles de fonctionnement. Ces coordinations peuvent trouver leur déclinaison selon des formes adaptées aux niveaux local, départemental, régional et national en lien avec l'échelon fédéral correspondant.

La fédération, les CFR et les SD doivent apporter une aide à leur création et faciliter ainsi la mise en place de ces coordinations professionnelles. Pour cela, les syndicats nationaux, lorsqu'ils existent localement, doivent veiller à avoir des représentant-es mandaté-es au niveau départemental et régional.

Par ailleurs, la Fédération doit pouvoir renforcer son rôle et ses activités en direction des syndicats qui la sollicitent dans les domaines de documentation, de formation technique et d'aide sur le plan juridique... ce qui nécessite de lui attribuer des moyens supplémentaires.

Ces évolutions doivent permettre à la Fédération d'améliorer son fonctionnement, de consolider et développer son implantation dans les différents secteurs de la Fonction publique et de renforcer sa représentativité.

II-b Dialogue social : conséquences des accords de Bercy

Les accords de Bercy sur « *la rénovation du dialogue social* », signés par six organisations syndicales sur 8 dont la FSU, se sont traduits tardivement par une loi. En quelques mois, de nombreux textes réglementaires ont dû être

publiés pour être opérationnels en 2012. Ce travail n'est pas à ce jour entièrement finalisé. Cette précipitation n'a pas favorisé un réel dialogue social sur leur mise en œuvre.

Ces accords restent loin des objectifs qui avaient été avancés et qui prévoyaient de « conforter et d'améliorer les droits et moyens syndicaux ». De fait nous sommes loin du compte : aucune amélioration en ce qui concerne les moyens humains, locaux syndicaux et matériels l'information syndicale ou le droit de grève... Un bilan a été annoncé pour le deuxième semestre 2013 par le Premier ministre lors de la Conférence Sociale de juillet 2012. La FSU devra rappeler l'importance qu'il y a à développer le dialogue social et la négociation et de donner aux salarié-es les possibilités de donner leur avis. Cela passe par des moyens améliorés en décharges, en temps, en droit syndical. La FSU doit exiger le respect des accords de Bercy dans leur totalité dans l'ensemble des composantes des fonctions publiques.

II-b-1 Mise en place des réglementations

II-b-1-a -Nouvelle définition de la représentativité

La nouvelle définition de la représentativité est dorénavant basée exclusivement sur les élections aux Comités Techniques. La représentativité des organisations syndicales est le fait du vote des agent-es et de l'obtention de sièges dans les CT. L'influence globale de la FSU doit continuer à s'appuyer sur la capacité à continuer des luttes et des rapports de force afin d'obtenir satisfaction sur ses revendications.

Les CAP n'ont plus de rôle dans cette définition et s'en trouvent affaiblies dans un contexte de mise en cause du paritarisme. La FSU s'y est opposée contre l'avis du gouvernement et de fédérations. La FSU demande la prise en compte des élections en CAP et des CCP dans le calcul de la représentativité.

Cette représentativité a de lourdes conséquences sur les moyens et les droits syndicaux, sur les négociations. Elle détermine notre présence dans les CESER et dans le CESE.

La définition des champs des CT ministériels a des incidences directes sur la représentativité (regroupement de ministères par ex.). Ils doivent être renégociés pour répondre aux périmètres des missions ministérielles.

Les modalités d'organisation du vote ont eu des incidences directes sur la participation au ministère de l'Education nationale, d'une part par la disparition de bureaux de vote, d'autre part par les multiples problèmes techniques faisant obstacle à la participation des agents au vote. L'individualisation de l'acte de vote a cassé la symbolique collective du vote à l'urne en bureau de vote. Les effets sont importants pour la représentativité au niveau de la Fonction publique. La FSU agira pour que les modalités de vote permettent l'égalité de traitement de tous les agent-es de la Fonction publique pour participer au scrutin dans de bonnes conditions. Il faut obtenir le retour du vote à l'urne sur le lieu de travail selon les modalités qui favorise la participation du plus grand nombre, y compris le vote papier (bureaux ou sections de vote partout où c'est possible).

II-b-1-b Négociations

Les accords de Bercy ont permis l'extension des champs de négociation tout en préservant l'aspect réglementaire des statuts. Dorénavant, c'est le principe de l'accord majoritaire qui prévaudra. Cela confère aux organisations représentatives de nouvelles responsabilités vis-à-vis des personnels qu'elles représentent. La FSU doit veiller à ce que ses décisions et prises de positions lors de négociations en vue d'un accord soient toujours explicitées, s'appuyant sur l'intervention des personnels, sans exclure une éventuelle consultation des agent-es concerné-es.

II-b-1-c Instances

L'ensemble des instances servant de base pour le calcul de la représentativité ont fait l'objet de nouvelles réglementations (CT, CSPE, CCFP). La FSU est intervenue durant tout le processus pour que le dialogue social devienne une réalité dans le fonctionnement et les attributions des différentes instances. Si des progrès ont pu être actés, notamment sur les attributions ou sur le vote unanime, nous n'avons pas pu faire avancer certaines de nos exigences comme les moyens (temps syndical, moyens de communication...), les garanties et les droits nouveaux accordés aux représentants élus ou désignés. Les premières réunions de CT ont montré l'écart qui peut exister entre l'intention des textes et les pratiques qui s'éloignent d'un vrai dialogue social, en vidant de leur contenu les nouvelles compétences données aux CT.

Concernant les CHSCT, leur mise en place répond à notre demande. La création des CHSCT, dans un contexte de dégradations constantes des conditions de travail et d'évolution de nos métiers, modifie notre rapport à l'action et au syndicalisme fédéral. Les moyens spécifiques accordés aux représentants du personnel, et notamment aux taches de secrétariat, restent en suspens (décharges, moyens logistiques, moyens de communication, formation). La FSU exige la création de ces moyens spécifiques. Leur l'absence rend impossible la mise en œuvre complète des missions des CHSCT.

II-b-1-d Droits syndicaux

La FSU poursuivra son action pour consolider, faire respecter et appliquer les droits existants et conquérir des droits nouveaux : droit de grève (abrogation du SMA, du 1/30^{ème}, de l'arrêt Omont), compensation ou remplacement sur leur poste de travail pour les décharges ou absences des agent-es investi-es d'un mandat syndical, arrêt de l'utilisation abusive de la notion d'intérêt du service pour refuser l'accès à des droits (information syndicale - sur le temps de classe par ex. -, stages syndicaux...), de la répression antisyndicale, rétablissement dans leurs droits des agent-es sanctionné-es...

La volonté du gouvernement de financiariser les moyens syndicaux a échoué. Sous prétexte du contexte économique, l'amélioration des moyens et droits syndicaux affichés dans les accords de Bercy aurait dû se traduire par leur réduction notamment avec la volonté de faire basculer sur le contingent des moyens accordés aux organisations syndicales, les droits dus aux agent-es ou aux représentant-es du personnel. L'intervention incessante des organisations syndicales, et notamment la FSU, a permis le maintien global des droits existants. Mais ces règles sont impactées directement par la nouvelle définition de la représentativité, la définition des champs ministériels. Elles favorisent les organisations syndicales les plus représentatives ayant plusieurs sièges dans le CT de référence. Ainsi, un syndicat très représentatif dans un corps de fonctionnaires verra ses moyens minorés si ce corps influe peu dans le champ du CT ministériel. Elles sont également impactées par le nouveau barème de calcul des moyens qui vise, comme l'ancien, à minorer les moyens du plus gros ministère, celui de l'Education nationale. La FSU demande l'amélioration du volume des moyens syndicaux, l'équité d'attribution des moyens entre les ministères et renouvelle sa demande de fongibilité des moyens entre les ministères, voire les fonctions publiques, qui n'a pas été traitée malgré la demande de la FSU.

II-b-2 Le dialogue social

Aucune décision concernant les personnels, leurs missions, leurs conditions de travail ne devrait être prise sans qu'un réel dialogue se soit tenu avec leurs représentant-es des personnels qui seront touché-es par cette décision ou qui auront à la mettre en œuvre. Le précédent gouvernement n'a eu aucune volonté de dialogue sur les nombreuses réformes engagées : retraites, RGPP, évaluation des personnels...

Le dialogue social inscrit dans la loi doit devenir une réalité. Il doit permettre une intervention active des personnels dans les choix qui sont proposés. Dans ce cadre, la FSU doit être une force de propositions, d'information, de rassemblement et de mobilisation. Elle doit s'appuyer sur les personnels à toutes les étapes du dialogue.

Cette nouvelle réglementation et ses conséquences impliquent pour la FSU le développement de formations spécifiques, de nouvelles collaborations entre fédération et syndicats nationaux à tous les niveaux.

II-c La FSU : les SD et les CFR

Les niveaux départemental et régional sont essentiels dans l'activité de la FSU. Au plus près des adhérent-es, c'est à ces niveaux que se construisent les liens interprofessionnels, les relations avec le mouvement social, l'expression dans les médias locaux. C'est à ce niveau que s'instaurent des relations institutionnelles locales, des relations avec le mouvement associatif, les partis politiques. Ces structures sont un lieu de réflexion fédérale et sont légitimes pour réaliser des synthèses locales, développer le travail fédéral entre syndicats nationaux et de construction d'une réflexion fédérale politique, au plus près du terrain sur les grands enjeux, la stratégie syndicale et l'action. Leur voix contribue aux prises de décision engageant la fédération (au sein des instances ou éventuellement par consultation).

Leur activité est marquée par les réalités territoriales et bien souvent par les SN qui y sont impliqués, essentiellement du ministère de l'éducation nationale.

Le développement des représentations au niveau régional justifie pleinement la création des CFR décidée au congrès de Marseille.

Dans ce contexte, il faut développer l'activité et la visibilité de la fédération à ces niveaux sur l'ensemble des champs couverts par la FSU, notamment pour le développement. L'aide aux syndicats, le développement de notre intervention dans les DDI, les collectivités territoriales, les instances locales (CESER...), doivent être une préoccupation de l'activité fédérale.

Le congrès décide d'un mandat d'étude sur l'articulation entre les instances fédérales (champs d'intervention, composition, répartition des moyens disponibles). Dans ce mandat, la répartition des moyens fédéraux devra faire l'objet d'une réflexion collective. Dans ce cadre, une attention particulière devra être apportée aux questions de santé et de sécurité qui sont des domaines nouveaux d'intervention de la FSU à tous les niveaux.

II-c-1 Bilan des mandats de Lille

Le congrès de Lille a décidé, en plus des CDFN élargis aux SD, la tenue de conférences nationales annuelles des CFR et des SD. Ces conférences ont permis des échanges entre SD, CFR et équipe nationale.

Une réunion supplémentaire des SD, des CFR ou une réunion commune aux SD et CFR pourra être organisée en fonction des besoins et de l'actualité. Les contenus de ces réunions doivent être élaborés en prenant en compte les propositions des SD et CFR avec l'apport des secteurs de la FSU. Lors de ces réunions, la présence des représentant-es des syndicats nationaux est nécessaire. La contribution des secteurs de la FSU doit permettre d'y développer la réflexion sur les politiques territoriales à l'œuvre (éducation, formation, orientation, emploi, environnement...) afin de fournir des outils d'analyse aux différents niveaux d'intervention de la fédération.

Les accords de Bercy imposent la transparence et la publication des comptes. Cela représente une charge supplémentaire pour la FSU. La FSU demande la prise en charge des coûts par l'État. Elle développe des formations et des aides techniques pour en limiter les effets sur les SD.

Les outils fournis aux structures locales ont été améliorés (fichiers de routage par ex.). Ces améliorations doivent se poursuivre pour répondre aux besoins locaux.

Le congrès de Lille encourageait le développement de structures locales. Les structures locales existantes sont en effet au plus près du terrain, traitent des dossiers concrets. Elles permettent de renforcer le travail en commun entre les syndicats de la FSU qui y interviennent, de mieux identifier la fédération et donnent l'occasion de collaborations entre organisations plus étroites et plus régulières. La FSU favorisera la création et le développement de sections locales.

II-c-2 Élections professionnelles : l'implication des SD et des CFR

II-c-2-a Élections DDI

Les sections départementales ont été sollicitées pour aider à la campagne et au suivi des élections DDI de 2010. De nombreux militant-es s'y sont engagé-es, souvent dans des secteurs qui leur étaient inconnus. Malgré un fort investissement, le bilan reste très limité.

II-c-2-b élections 2010, 2012...

De nombreuses élections se sont déroulées en 2010 puis en 2012 dans des secteurs non concernés par la convergence de 2011. Ces élections concourent au poids de la fédération dans la Fonction publique. Ce sont les syndicats nationaux concernés qui ont mené les campagnes. Le bilan dépend de l'implantation de ces derniers dans leur secteur. Des syndicats de la FSU se sont présentés aux élections professionnelles des Très Petites Entreprises (moins de 11 personnes et employé-es à domicile). La fédération n'a pas été en capacité de s'investir dans ce scrutin.

II-c-2-c Élections d'octobre 2011

Pour la première fois, une convergence des élections s'est produite dans la Fonction publique hospitalière et dans la Fonction publique de l'État pour la grande majorité des agent-es. Plusieurs champs ministériels étaient concernés pour une fédération ayant des forces concentrées sur un ministère, notamment dans ses structures locales. Si l'apparition de la FSU a été renforcée, nous avons constaté des difficultés pour articuler une campagne fédérale sur les services publics avec des campagnes ministérielles portées par des SN, pour impliquer pleinement les SD et les CFR dans les campagnes menées par les SN dans l'ensemble des ministères concernés.

II-c-2-d Élections générales de 2014

En 2014, il y aura convergence de l'ensemble des trois fonctions publiques. La FSU devra se conforter là où elle est représentative et s'implanter là où elle ne l'est pas pour rester une organisation syndicale essentielle dans la Fonction publique. Cela constitue de nouveaux défis dans des secteurs où la FSU n'est pas présente sur tout le territoire. Le rôle des SD et des CFR sur l'ensemble des champs, et notamment ceux où la FSU est la plus faible, est essentiel.

Il est nécessaire de renforcer notre volonté d'une FSU plus identifiable, de mieux définir le rôle des différentes structures de la FSU et des SN. Les campagnes dans les différents secteurs seront d'autant plus efficaces si elles s'appuient sur une campagne fédérale, à condition que l'élaboration de cette dernière réponde à cet objectif commun. Les SN doivent accentuer la visibilité de la FSU (sigles, logo, campagnes fédérales, visuels communs aux SN, publications...). Le développement de la FSU dans des secteurs où elle est peu ou pas présente nécessite au préalable une aide à l'implantation des SN concernés. Lorsque c'est possible, l'existence d'une vie fédérale sur le lieu de travail permettrait à des syndiqué-es appartenant à des catégories peu nombreuses de se sentir moins isolé-es. Dans ces perspectives, la formation des militant-es est un élément essentiel.

II-c-3 Quelles évolutions ?

L'extension des champs d'intervention accroît les responsabilités des SD et des CFR. Cela interroge notre fonctionnement sous différents aspects :

Les compétences : l'intervention sur des champs plus larges nécessite l'implication de militant-es de tous les SN dans les structures locales, le développement de la formation des responsables locaux sur les problématiques de ces champs à l'initiative des SD, des CFR ou de la fédération (la Fonction publique territoriale, la décentralisation, les DDI par ex.), des contenus des instances traitant de sujets autres que l'éducation ;

L'information : améliorer l'information et les échanges entre structures fédérales à tous les niveaux et SN (publications, lettres électroniques des SD à leurs syndiqué-es, ressources...) nécessite l'amélioration des outils mis à disposition des structures fédérales (possibilité d'envoi de lettres électroniques par exemple). Le titre de la revue POUR éducation culture recherche doit être modifié pour tenir compte des champs investis par la FSU.

Besoin de temps et de moyens : une réflexion sur ce qui relève des différentes structures fédérales, des SN ou de coordination de SN, de la mutualisation des compétences et des moyens humains matériels et financiers ; la contribution des pouvoirs publics au dialogue social ne remet pas en cause toute notre indépendance (subventions, attributions de locaux équipés...). Comment prendre en compte les réalités différentes des territoires ? Pour améliorer les échanges entre les structures locales et l'échelon national, il est indispensable d'avoir un relevé de conclusions de chaque CDFN et de chaque BDFN.

La FSU doit être mieux identifiée au-delà de l'éducation : dans ses interventions, en développant des initiatives fédérales locales sur des sujets transversaux avec la contribution des secteurs de la fédération (colloques, stages syndicaux...), intervention fédérale dans les stages SN des départements ou régions. L'activité de communication de la FSU doit améliorer son apparition dans les médias.

En 2014, l'objectif de la FSU est de retrouver son niveau de représentativité dans la Fonction publique. Cela implique, entre autres, de retrouver le niveau de participation des élections précédentes dans l'Education nationale. L'investissement militant devra répondre à ces deux objectifs.

II-d-1 Fonctionnement de la FSU

Être toujours encore plus efficace, c'est aussi mettre en œuvre des fonctionnements internes qui permettent un travail syndical, intersyndical et fédéral riche, varié et abouti avec des équipes militantes renouvelées, formées et ce à tous les niveaux. Les regards pluriels des différentes composantes, l'apport de l'expertise des syndicats nationaux dans leur champ propre, celui des sections départementales et les CFR, celui des tendances sont de nature à nourrir la réflexion fédérale ainsi que ses propositions et ses actions.

L'amélioration du fonctionnement des instances fédérales nationales (congrès, CDFN, BDFN, secrétariat national) doit toujours être au cœur de notre réflexion afin de prendre en compte le travail de plus en plus important qui incombe à notre fédération notamment dans les liens entre les différents champs d'intervention, entre les secteurs relevant de la FPE et ceux relevant de la FPT.

Le secrétariat national de la FSU doit être une véritable équipe d'animation à la tête de la FSU autour du ou de la secrétaire générale. La nouvelle composition élargie depuis le congrès de Lille constitue une équipe fédérale exécutive chargée de mettre en œuvre les décisions des instances délibératives. Dans sa réflexion et son activité, le secrétariat prépare aussi les débats qui nécessiteront des prises de position de ces mêmes instances. En cas de besoin sur une question concernant un SN non représenté au secrétariat national, celui-ci y est invité.

Les syndicats nationaux participent à la vie de la fédération. Leur investissement est nécessaire dans le fonctionnement fédéral : investissement militant, expertise dans leur champ... Si chaque syndicat doit rester en toute responsabilité dans son propre secteur, l'harmonisation des positions doit toujours être recherchée et doit progresser. L'objectif est d'aboutir à une expression de la fédération chaque fois que possible. Il existe aussi des sujets transversaux qui ne se limitent pas à un champ syndical et qui nécessitent l'investissement de tous. Ces champs doivent être aussi travaillés et des positions fédérales élaborées. (cf. les champs CESE, CESER, CCREFP).

Les secteurs fédéraux permettent un travail collectif et nécessaire qui enrichit notre réflexion commune et amène à une élaboration transversale de nos positions et revendications. Le travail en commissions au CDFN dont l'intérêt est évident n'est pas une réponse suffisante. Il faut, par ailleurs, favoriser le travail transversal. Leurs travaux et leur expertise permettent d'alimenter la réflexion à tous les échelons, SN, CFR, SD. Ils doivent mieux répondre aux besoins concrets des SD et CFR et être mieux diffusés.

Des évolutions ont vu le jour au cours des trois dernières années avec l'élargissement du secrétariat national, avec la mise en place de groupes de travail inter-syndicaux sur des thématiques particulières (formation des enseignantes dans l'éducation, problématiques spécifiques aux personnels non enseignants ou aux personnels de la territoriale par exemple) permettant un approfondissement de la réflexion et de l'élaboration collectives.

Ces exemples doivent être indispensables, doivent faire l'objet d'un bilan : pertinence, amélioration à envisager ?

II-d-2 Renouveau, rajeunissement et féminisation

L'entrée dans le syndicalisme et le militantisme, beaucoup moins évidente qu'auparavant, doit rester un enjeu fort pour la fédération et ses syndicats, et passe notamment par une réflexion fédérale sur la syndicalisation en général et sur celle des jeunes en particulier.

L'avenir de notre militantisme nécessite d'avoir des équipes militantes formées intégrant plus de femmes et de jeunes. À tous ses niveaux, la FSU est confrontée au renouvellement important de ses syndiqué-es et de ses militant-es. Le souci de parité et l'état d'esprit des jeunes collègues entrant dans nos professions imposent de repenser et réorganiser collectivement l'investissement militant de manière à le concilier avec la vie professionnelle et personnelle.

Il faut réfléchir au contenu de l'engagement syndical (contenu et organisation des réunions, du fonctionnement de la section) pour que chaque nouvel-le arrivant-e trouve sa place dans l'activité syndicale. Cette démarche doit s'appuyer sur le développement de formation à leur destination.

Les modes d'organisation doivent prendre en compte les contraintes et les choix de vie des militant-es. Les raisons de leur investissement dans le syndicalisme et les mouvements sociaux sont multiples. Cela nécessite donc que la fédération et ses syndicats nationaux investissent bien sûr les questions de défense collective (mouvement des retraites de 2010, investissement dans les réflexions nationales durant l'été et l'automne 2012 par exemple) mais aussi les réponses à des problématiques individuelles (information, soutien...).

Les dernières grandes mobilisations ont montré l'attachement des jeunes notamment aux acquis du service public, aux acquis des luttes passées (retraites par ex.), à la défense de valeurs (immigration, antiracisme, injustice,...).

L'activité syndicale doit se développer prioritairement au plus près du terrain.

Sans pour autant pouvoir remplacer les contacts directs, les nouveaux modes de communication sont sans doute

aussi un moyen de mener le travail syndical au plus près des salarié-es (sites, blogs, réseaux sociaux...). Le courrier électronique, pour rester efficace, doit être utilisé avec précision (fréquence, contenu, destinataires). La FSU doit nécessairement développer la formation syndicale sur les nouveaux outils à notre disposition de manière à développer un regard critique et éclairé sur ces outils.

La formation syndicale constitue un levier essentiel pour permettre le renouvellement de la fédération et assurer sa cohésion. Les efforts mis en œuvre, tant au niveau local que national, doivent être poursuivis. Les stages de formation doivent répondre aux attentes des jeunes entrant dans le syndicalisme et aux besoins de l'activité syndicale (stage d'accueil des nouveaux militants, livret d'accueil « mon premier CDFN », « la section départementale » ...).

L'intergénérationnel doit être favorisé pour permettre aux jeunes d'accéder aux responsabilités.

La nécessité d'une représentation équilibrée femmes / hommes est affirmée dans les textes de plusieurs congrès comme une préoccupation constante et un objectif à réaliser. Aujourd'hui, les femmes restent toujours minoritaires dans toutes les instances de la fédération, malgré une légère évolution positive. Sur ce point, le congrès rappelle la responsabilité des SN, des tendances et des SD. L'observatoire de la parité doit développer un travail d'analyse sur la féminisation des textes, l'organisation des réunions, la parité des délégations venant des instances (CDFN, congrès...), la répartition des décharges, etc. Un bilan annuel doit être fait au CDFN.

L'observatoire de la parité, dont la nécessité a été réaffirmée à Lille, n'a pas réellement fonctionné, faute d'engagement de toutes les parties de la fédération. Néanmoins, la commission « Femmes » de la FSU a poursuivi le travail d'analyse, les militant-es au niveau national, régional et départemental ont tenté d'enclencher des changements dans les fonctionnements internes.

Le travail d'étude engagé doit être poursuivi sur la composition des instances et des délégations fédérales tant au niveau départemental que national, afin d'affiner la compréhension des enjeux et de proposer des réponses.

Il est indispensable aussi de mener une réflexion sur la prise de parole des femmes lors des instances.

Les stages syndicaux et intersyndicaux organisés par la FSU, ou en association avec d'autres partenaires, doivent se poursuivre. La participation des militantes et militants doit être favorisée grâce au nécessaire relais de la fédération et des syndicats nationaux auprès de leurs sections départementales ou académiques.

De nouvelles pistes sont à explorer pour faciliter l'investissement des militantes et militants (collégialité, mandats, décharges,...). Concernant la collégialité, il est indispensable d'y réfléchir rapidement, y compris en termes de moyens (suppléments de décharges, ligne budgétaire particulière pour les frais de garde...).

La FSU réaffirme sa volonté d'une écriture égalitaire de ses textes, tout en conservant leur lisibilité. Elle mettra en place un groupe de travail à cet effet qui fera ses propositions au CDFN.

La féminisation de l'outil syndical s'intègre dans la lutte contre les inégalités F/H dans la société en général, lutte qui reste l'ambition majeure.

Féminisation et renouvellement nécessitent de nouvelles pratiques, déjà en œuvre dans certaines sections départementales ou certains syndicats nationaux.

Une journée d'étude sera organisée afin de faire un bilan, trouver d'autres pistes de réponses.

II-d-4 Retraités, notre finalité : construire un véritable syndicalisme «retraités »

Les retraité-es représentent plus de 20 % de la population française. Ce changement sociétal profond et durable pose des questions nouvelles. Ancien-nes salarié-es, les retraité-es luttent avec les actifs et les actives sur de multiples questions (services publics, libertés, laïcité, défense de l'école...) mais ils ont des revendications spécifiques (indexation des pensions, réduction des inégalités entre retraité-es, reconnaissance sociale, structures adaptées...). L'existence du syndicalisme retraité au sein de la FSU, permet de construire les revendications dans un cadre intergénérationnel. L'enjeu de leur syndicalisation est donc important.

Créées en 2007, les SFR, structures internes à la FSU – ce qui les distingue des autres organisations syndicales – sont un moyen de prendre en compte ces évolutions et la nécessité de construire un syndicalisme retraités lié à celui des actifs-tives. Des pas importants ont été franchis : actions unitaires, journées d'automne, expression avec le « syndicalisme retraité-es », meilleure participation à la vie de la fédération, commission actifs-tives/retraité-es sur la perte d'autonomie, une publication spécifique. Amélioration aussi en quantité et en qualité de la présence de la FSU retraité-es dans les instances « externes » (CODERPA et structures locales ou régionales diverses). Leur place au sein de la FSU ainsi que la place de leurs revendications sont des préoccupations de la fédération. Des progrès ont été aussi réalisés dans l'organisation de relations entre les SFR, nationale, départementales, régionales.

Les syndiqué-es retraité-es sont des syndiqué-es à part entière. Mais il faut regretter que le mandat de Lille n'ait été mis en œuvre que par trop peu de nos syndicats alors que le « syndicalisme retraité » peut et doit être la suite logique du syndicalisme des actifs-tives. Il faut aller vers une meilleure représentation dans toutes les instances de la FSU avec des retraité-es plus nombreux. La FSU mettra en place au niveau du CDFN, en associant la SFRN, un

groupe de travail afin de faire des propositions sur la place des retraité-es dans la fédération.

L'engagement des retraité-es dans les structures fédérales impose un travail d'équipe et le recours à la logistique de la FSU. Il faut réunir davantage la SFRN. La présence des retraité-es dans la préparation des congrès, dans les secteurs de la FSU, dans les audiences qui les concernent doit être assurée. La presse fédérale doit régulièrement refléter l'expression des retraité-es à côté de celle des actifs-tives. Des outils fédéraux doivent être développés pour aider les structures locales SFR à enrichir leur activité en direction des retraité-es et futur-es retraité-es : mémos, formation, publications...

Les syndicats professionnels des actifs-tives et le nouveau gouvernement reconnaissent toutes les forces syndicales représentatives. Pourtant, quelques Unions Confédérales de Retraité-es refusent, essentiellement au niveau national, la présence de la SFR FSU et de Solidaires retraité-es dans l'inter UCR. Seule la FGR est invitée à l'inter-UCR. Il nous faut poursuivre les rencontres avec tous ceux et celles qui le souhaitent, déboucher sur des initiatives unitaires et continuer à exiger notre place dans l'inter UCR. La FERPA (fédération européenne des retraités et personnes âgées) est adhérente à la CES. La majorité des organisations syndicales de retraité-es françaises en est membre. La présence de la FSU y est légitime pour peser davantage auprès des institutions européennes et contribuer à la mobilisation des retraité-es européen-nes. Il faut y travailler et développer nos liens avec les syndicats.

La FGR-FP est un point de convergence unitaire des retraité-es de la Fonction Publique d'État ouverte aux autres fonctions publiques. De nombreux syndicats FSU y sont affiliés, des militant-es des SN l'animent à tous les niveaux. Nous devons préserver et développer cet outil original, actif au sein du Pôle des retraité-es qu'il constitue avec des associations de la Poste et des Télécoms, la police, la gendarmerie...

La FSU et le syndicalisme retraité-es doivent participer à toutes les commissions, groupes de travail qui les concernent à tous les niveaux (État, régions, départements). Nous devons poursuivre nos actions de conviction pour développer l'adhésion des retraité-es et l'implication de militant-es dans l'animation syndicale. Pour cela il faut éviter la perte de syndicalisation entre la période d'activité et le départ en retraite en multipliant les contacts tout au long de la vie syndicale entre actifs-tives et retraité-es.

II-d-5 De quelle politique de formation a besoin la FSU ?

La FSU par le biais du Centre de formation assure la cohérence entre les besoins des SD, des SN et des secteurs, en dégagant des axes prioritaires, en coordonnant et organisant une offre qui tente de couvrir l'ensemble des préoccupations fédérales. Les évolutions récentes de l'activité syndicale, et notamment de la représentativité et de la création des CHSCT, ainsi que la nécessité du renouvellement militant (y compris par sa féminisation) et du renforcement de l'identité fédérale, nécessitent pour la FSU d'intégrer des changements dans sa politique de formation syndicale, à l'instar des autres organisations syndicales.

La formation syndicale fédérale, en essor ces dernières années, doit pouvoir continuer son développement et mieux répondre aux besoins du terrain. La mise en place des CHSCT nécessite le renforcement de la formation de militant-es afin d'optimiser notre action pour l'amélioration des conditions de travail. En plus de la formation théorique, il faut des formations plus pratiques et régulières afin de tenir compte et d'encourager le renouvellement syndical. Ainsi on peut se fixer un stage par an sur la trésorerie, sur comment animer une SD ... Elle peut contribuer au rapprochement intersyndical : formations communes, recours à des formateurs d'autres organisations (CGT, Solidaires). De nouvelles questions se posent : politique ciblée de formation de formateurs-trices, reconnaissance des parcours syndicaux des militant-es,...

Pour élaborer cette politique de formation, au-delà du travail commun avec les SN, les secteurs fédéraux et l'Institut, la FSU et le Centre de formation, doivent se questionner sur la pertinence de se doter, à l'instar des confédérations, d'un Conseil scientifique en charge de la réflexion sur la nature et l'évolution des pratiques de formation syndicale fédérale mais également envisager des programmations de formation pluriannuelles répondant à des axes centraux.

Il est nécessaire que les syndicats s'impliquent plus fortement dans la vie du Centre de formation.

Le Centre de formation

C'est une des deux associations liées organiquement à la FSU avec l'Institut de recherche.

Il est composé de représentant-es détaché-es par leur syndicat, leur tendance.

Il est chargé d'assurer la politique de formation de la FSU et d'organiser essentiellement les stages nationaux de la Fédération. Il dispose d'un agrément Fonction publique pour la Fonction publique d'État et la Territoriale.

Chaque année a lieu une Assemblée Générale organisée pendant l'instance nationale de la FSU (le CDFN).

Lors de cette AG sont présentés et soumis aux votes le rapport d'activité et le bilan financier, ainsi que les perspectives et les programmations de stages envisagées. La composition du bureau ou un éventuel renouvellement fait également l'objet de votes en AG.

Le travail du centre est basé sur la liaison entre les secteurs, la FSU et les besoins des syndicats, des CFR, des SD et des tendances (au travers notamment pour ces derniers de la labellisation des stages).

Institut de la FSU

S'appuyer sur la recherche et faire travailler ensemble chercheur-es professionnel-les et militant-es syndicaux a toujours été une évidence pour la FSU. Exclue de l'IRES qui joue ce rôle pour les autres organisations, la FSU s'est donc dotée de son propre institut de recherches.

Ayant le statut d'association, celui-ci est organisé en chantiers associant chercheur-es et militant-es autour de thèmes de travail. Il publie et diffuse régulièrement des livres.

Il dispose d'un site internet www.institut.fsu.fr. Il organise régulièrement des colloques et séminaires.

Il édite une revue trimestrielle, Regards Croisés.

Il vient de lancer une lettre électronique mensuelle, gratuite et accessible à tous et toutes. Revue, livres et lettre électronique visent à faire connaître les travaux des chantiers et initiatives de l'Institut mais aussi à faire connaître les débats sur les grandes questions, sociales, économiques, scolaires et culturelles, en étant largement ouvert sur les apports extérieurs (chercheur-es, personnalités du monde culturel...).

Autonome, l'Institut n'est pas le porte-parole de la FSU mais il est au service de ses militant-es en leur donnant des éléments de débat et de réflexion en lien avec la recherche et en contribuant en tant que de besoin à la formation syndicale.

La FSU veillera à la pérennité, au bon fonctionnement et à l'indépendance de son Institut de recherches, se fera le relais de ses travaux et sera attentive à la coordination avec son centre de formation. En même temps, elle continuera à revendiquer d'être associée à l'IRES.

Partie 3 : Le syndicalisme international de la FSU, des avancées à poursuivre

Les orientations de l'activité internationale de la FSU sont à aborder à la lumière du chemin parcouru depuis le congrès de Lille, et en fonction de la situation nouvelle tant au niveau européen que mondial. La crise du néolibéralisme, portant gravement atteinte aux services publics, exige plus que jamais la construction d'une dynamique mondiale des forces progressistes dans toute leur diversité, avec des organisations syndicales européennes et internationales plus actives, des liens bilatéraux ou multilatéraux entre fédérations de services publics combattives, un rassemblement des forces altermondialistes supposant un travail en commun entre syndicats, ONG, associations, réseaux ayant les mêmes finalités. La FSU doit poursuivre ses activités dans toutes ces dimensions.

III-a Affiliations internationales

L'adhésion de la FSU à la CES et à la CSI reste un enjeu majeur pour la fédération qui cherche à mieux inscrire son action au plan européen comme au plan international. Effectivement, la construction d'outils syndicaux internationaux et le développement des liens avec des organisations syndicales d'autres pays sont nécessaires. Force est de constater que l'absence d'affiliation internationale ne permet pas à la FSU de faire davantage reconnaître son rôle de force syndicale porteuse d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Et pourtant, au cours de ce dernier mandat, la FSU a développé des liens et des solidarités au-delà de nos frontières. La FSU, dans la CES et la CSI, défendra les principes fondamentaux de la Fonction publique et des services publics inscrits dans ses mandats.

III-a-1 Au niveau européen, elle a aussi élaboré des propositions alternatives en matière d'emploi, de dépenses publiques, de protection sociale et de taxation sur les transactions financières pour combattre les plans d'austérité dont on voit bien qu'ils n'ont fait qu'aggraver la situation en provoquant chômage, licenciements, gel voire baisse des salaires et retraites et casse des services publics.

Pour la FSU, travailler à la construction d'une autre Europe, fondée sur des principes de solidarité et non plus de concurrence, fait partie intégrante des activités et des prises de position adoptées au niveau national. En condamnant le Traité européen sur la « stabilité, la coordination et la gouvernance de l'Union économique et monétaire », elle refuse cette tentative de constitutionnalisation du dogme de l'austérité et de la discipline budgétaire appliquée à l'UE que veulent imposer l'UE et les gouvernements des pays la composant.

Le travail déjà engagé avec des organisations membres de la CES doit être poursuivi afin de peser dans les débats et de faire prendre en compte les exigences et propositions syndicales formulées par la fédération. La construction de mobilisations à l'échelle européenne reste d'actualité. Alors que la CES inscrivait sa démarche dans un aménagement à la marge des politiques menées par l'Union Européenne et avec des pratiques qui demeureraient encore trop souvent celles du lobbying, elle a évolué en prenant clairement position contre le traité de discipline budgétaire. Pour autant, elle n'est pas parvenue à faire converger les mobilisations qui ont lieu dans les pays durement frappés par les plans d'austérité (Espagne, Portugal, Grèce, etc.). L'enjeu des batailles à mener se situe au niveau européen et la FSU y a toute sa place dans le cadre du mouvement syndical européen que représente la CES. L'appel de la CES à l'action le 14 novembre 2012 est une avancée importante, puisque plusieurs grandes

confédérations ont appelé le même jour, dans plusieurs pays, à la grève. C'est dans ce sens que la CES doit conduire son action, en s'appuyant sur les syndicats et les pays les plus mobilisés.

La CES, malgré certaines avancées, peine à remplir son rôle de vecteur des mobilisations syndicales, en partie à cause de tensions internes dues à des différences d'analyse et de culture syndicale qui règnent entre forces syndicales. La finalisation de l'adhésion de la FSU à la CES permettra d'agir aux côtés d'autres organisations pour tenter d'infléchir les orientations de la Confédération européenne vers plus de combativité.

La FSU doit poursuivre et étendre à d'autres organisations la construction de relations bilatérales telles qu'entamées avec la CGTP (Portugal) et ADEDY (Grèce).

La FSU s'est beaucoup investie dans les Forums sociaux européens, notamment à travers des réseaux comme celui de l'éducation ou des services publics. Mais du FSE de Malmö à celui d'Istanbul, les difficultés se sont accumulées jusqu'à l'arrêt de la dynamique forums en Europe.

La FSU participe à la Joint Social Conférence (regroupement de syndicats et d'ONG avec participation de la CES) qui tente d'échapper aux écueils ayant fait disparaître les FSE (aucune structure d'organisation durable, entre autres) et s'investit dans le processus de l'Alter Sommet. Elle a participé au forum « Florence10+10 », qui en est une des étapes. Ce processus vise la construction d'un mouvement social européen, en étant constitué autour d'un noyau syndical et d'associations altermondialistes. Ce réseau combat les politiques d'austérité menées à l'échelle européenne et construit des revendications communes : revenu minimum, protection sociale, progrès social et écologique, démocratie... Une prochaine étape essentielle se tiendra à Athènes en juin 2013. La réussite de cette initiative passe par une implication de la fédération à tous les niveaux. Un travail spécifique doit être conduit pour que les SD s'approprient ce nouveau processus. La lettre Alter Sommet peut les y aider.

La FSU doit se montrer attentive aux nouvelles formes de luttes telles que celle des Indigné-es, qui attire beaucoup de jeunes, et dont les modalités de fonctionnement horizontal investissent de manière quasiment exclusive les nouvelles technologies.

III-a-2 Au niveau mondial, se retrouvent toutes les facettes de l'activité de la FSU déjà abordées.

Au congrès de Lille, nous avons pour mandat de développer l'activité syndicale internationale de la FSU et ainsi renforcer l'équilibre entre activité syndicale internationale et activité alter mondialiste.

La FSU a de bonnes chances de finaliser son adhésion à la CSI dans des délais assez brefs.

Cela lui permettra d'être reconnue comme une puissance syndicale qui compte au niveau international, et donc encore davantage au niveau national.

La fédération doit développer ses rapports bilatéraux avec des organisations comme les centrales québécoise ou tunisienne (UGTT), ou d'autres centrales qui partagent ses valeurs pour la conquête de nouveaux droits sociaux et économiques.

Après avoir participé au FSM de Dakar, notamment autour de la problématique des travailleurs et travailleuses sans-papiers, la FSU prépare le FSM de Tunis, pour développer ses liens avec différentes composantes de la société civile mondiale, comme elle a pu le faire en juin 2012 au Sommet des peuples de Rio+20.

Le développement du syndicalisme des pays du Sud contribue également au renforcement des solidarités et à la convergence des actions dans cette période de crise mondiale tant économique que sociale ou environnementale. La FSU doit développer des actions de coopération. C'est en ce sens que la FSU et la Confédération Syndicale Autonome du Sénégal ont tenu conjointement à Dakar, avec une trentaine de femmes, un séminaire de formation en matière de stéréotypes, de droits et de leadership féminin dans les syndicats.

La FSU doit interpeller, de manière autonome ou intersyndicale, le gouvernement sur la nécessité d'accroître l'aide au développement. Elle doit également alerter le Ministère des Affaires Étrangères afin qu'il intervienne pour dénoncer les atteintes aux droits humains ou aux droits syndicaux à l'étranger.

III-b Solidarité internationale

La FSU est à la fois impliquée dans des projets de solidarité sur du long terme et sur des réponses, le plus souvent dans le cadre de situations conflictuelles, à des demandes de soutien ponctuel émanant de diverses organisations syndicales ou de la société civile.

Depuis longtemps, elle s'est engagée dans divers projets à son initiative mais aussi, par exemple, avec Solidarité laïque à Haïti et en Tunisie.

Cette solidarité s'exprime également sous d'autres formes plus ponctuelles : communiqués de soutien à des actions initiées dans un pays avec lequel la FSU a des contacts bien établis, actions pour le respect des droits syndicaux, pour la libération de syndicalistes emprisonné-es.

La FSU doit manifester sa solidarité avec les forces syndicales qui luttent pour leurs droits démocratiques et les revendications des travailleurs et travailleuses, en particulier face aux injonctions du FMI, de la Banque Mondiale...

III-c Fonctionnement du secteur International

Force est de constater que les questions internationales n'occupent pas une place suffisamment importante au sein de la FSU au regard des enjeux actuels.

Si elles occupent les responsables du collectif d'animation au quotidien, elles ne semblent pas bénéficier d'un relais et d'une mobilisation suffisante dans les SN et les SD.

Quelques pistes pourraient permettre de mieux prendre en charge l'ensemble de ces questions au niveau de la fédération.

Sur les questions dont on sait qu'elles font l'objet d'un travail chez les syndicats étrangers, faire en sorte que l'on mutualise aussi bien les questionnements que les revendications ; chaque fois que c'est possible, parvenir à mener des actions similaires, voire conjointes en un seul lieu. Les retraites, les salaires, les droits syndicaux, la protection sociale, les choix économiques dans leur ensemble ... sont des sujets qui permettraient aisément cette mutualisation. Les SN doivent alors non seulement relayer, participer mais également organiser les modalités d'information et les discussions avec leurs adhérent-es. Les publications de la FSU (Pour et tracts thématiques) doivent intégrer des éléments d'information sur les situations dans les autres pays.

Le travail transversal du collectif d'animation, déjà initié avec le secteur femmes (séminaire de Dakar), avec le Collectif alternatives économiques (Joint Social Conférence, stage Europe), avec le secteur SP ou retraité-es (partenariat avec la CGTP), doit se poursuivre.

Les problématiques abordées par le Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE), à titre d'exemple la question du stress enseignant ou l'égalité homme/femme, mériteraient une meilleure visibilité au sein de la FSU. Il en va de même pour les sujets traités dans le cadre du Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation (CSFEF).

La tenue de stages FSU sur l'international demanderait à être plus régulière et plus travaillée en amont. La dimension internationale des thématiques ne doit pas être négligée dans l'ensemble des stages FSU.

Les délégué-es des SN et de la FSU devraient dialoguer davantage en amont des actions communes, pour plus de cohérence.

L'activité internationale des SD et des CFR doit être favorisée et, lorsqu'elle existe, valorisée. Lorsqu'une mobilisation ou activité européenne s'organise, la ou les régions limitrophes (SD et CFR) devraient pouvoir être associées.

Quand une action réunissant différents pays est décidée, le travail en commun entre collectif d'animation et SD limitrophes doit être favorisé.

Enfin, il faudrait davantage de moyens budgétaires et militant-es pour que le pilotage des activités internationales (notamment la réalisation d'affiliations, de nouveaux partenariats et programmes de coopération) soit le fait d'un secteur à part entière. Des campagnes ou actions communes pourraient être menées entre les SD des régions frontalières et des syndicats européens. À la manière de la lettre Alter Sommet, différents documents d'information seront diffusés aux SD, CFR et SN.